

Flash Infos

ETAT CIVIL

MARIAGES :

Géraldine DROUET et Christophe ROMAN
le 09 août 2014
Marie France COGET et Joël BOUCHET
le 09 août 2014

URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE :

Mr PLET François
Route de LE POUT «gardonne» Lot 2
1 maison individuelle

DÉCLARATION PRÉALABLE SANS OPPOSITION :

Mr MASSA Gérard
Route du Pout
Réalisation d'un garage

Mr DA COSTA José
Route de l'Eglise
Edification d'un portail et d'une clôture

Mr NGUYEN Daniel
Lotissement la Gardonne
Réalisation d'une terrasse

Mr AUBERT Benoît
Route de Lorient
Réalisation d'une piscine et d'un abri de jardin

VIE ASSOCIATIVE

**Association paroissiale de sauvegarde
des églises de Bonnetan et Loupes**
contact : Line Bernard
tél : 05 56 21 93 42

Association Loupes culture loisirs
contact : Christian Cluzeau
tél : 06 08 54 86 00

**Association Communale de Chasse Agréée
(A.C.C.A)**
contact : Jean Claude Barbirato
tél : 05 56 21 94 73

**Association Amicale des Familles
de Bonnetan-Loupes**
contact : Françoise Guzman
tél : 05 56 21 24 99

Association SUKHALI
contact : Pierre Tibéri
tél : 05 56 30 19 57- port : 06 88 84 73 15
email : sukhali@wanadoo.fr
site : www.sukhali.com

Loupes Infos

Octobre 2014



Le mot du Maire

Loupésiennes, Loupésien,

Lors de la campagne électorale nous vous informions que nous allons envisager de réviser notre document d'urbanisme (Passage au P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme)).

A ce jour nous n'avons plus le choix, la loi ALUR applicable depuis le 27 mars 2014 rend les P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) caducs au 31 décembre 2015.

Jusqu'à cette date les P.O.S. continuent à s'appliquer dans tous leurs articles, et si une révision pour élaborer un P.L.U. est engagée avant le 01/01/2016, il serait alors possible de maintenir les P.O.S. jusqu'au 27/03/2017.

Une question se pose aujourd'hui : allons nous engager une procédure de révision seuls, ou à l'échelle intercommunale (P.L.U.I.) ?

Sachant que notre intercommunalité est composée de 13 communes, il faudrait que 20% des élus qui la composent s'opposent à ce projet pour que le P.L.U.I. ne se fasse pas.

A cet effet le conseil municipal assiste à de nombreuses réunions d'information et participe à des formations spécifiques afin d'être à même de prendre la meilleure décision pour notre commune.

Nous vous tiendrons informés au fur et à mesure que les choses se préciseront.

Nous n'oublions pas les autres dossiers :

- Le site internet de la commune sera opérationnel d'ici quelques jours.
- Les travaux du cimetière commencent ce mois-ci.
- La réfection du chemin de Pelet est prévue d'ici la fin de l'année.
- Sécurité des arrêts de bus : le rétrécissement de la voie paraît la meilleure solution mais ce projet va demander du temps, aussi une solution intermédiaire est à l'étude (probablement déplacement des panneaux d'agglomération et création d'un passage protégé).
- Débit internet : problème général de beaucoup de communes, la bonne nouvelle, Loupes, Lignan de Bordeaux et Le Pout seront prioritaires lors des prochains aménagements.
- Voirie : nous commencerons par la route de l'église. Travaux prévus fin 2015.

En ce qui concerne l'école Cursan-Loupes, le SIRP s'est concentré sur le dossier des travaux, la première tranche est prévue de janvier 2015 à juin 2015, afin qu'elle soit terminée pour la rentrée.

Nous vous attendons nombreux dimanche 12 octobre à la salle des fêtes à partir de 9h00 à l'occasion de la manifestation organisée par les membres du CCAS. (cf information correspondante page 6).

Madame le Maire,
Véronique Lesvignes

Permanences

La mairie sera exceptionnellement fermée le MERCREDI 08 OCTOBRE

Accueil à la mairie : **lundi de 14h00 à 18h00**
mercredi de 14h00 à 19h00
vendredi de 9h00 à 12h00

Téléphone : 05 56 21 98 17 - Télécopie : 05 56 68 34 79 - email : mairie.loupes@orange.fr
La permanence de Mme Le maire a lieu le **mercredi après-midi à la mairie.**

La permanence des élus est assurée tous les **samedis matin de 10H00 à 12H00 à la mairie.**

NOUVEAU SITE INTERNET : www.mairie-loupes.fr

La Permanence des déchets verts se tiendra à la Gardonne :
les samedis de 17h00 à 18h00

Messe à l'église de Loupes

Tous les lundis matin à 9h et le deuxième samedi du mois à 18h30

Le mot des élus

L'équipe au grand complet a effectué sa rentrée, beaucoup d'effervescence, d'implication pour faire avancer les projets.

Rassemblés autour des mêmes valeurs, préserver le cadre de vie et entretenir le bien vivre ensemble.

Développement du réseau internet

COMPTE RENDU RESEAU INTERNET LOUPES

1 DECOUVERTE DES INSTALLATIONS :

La commune est raccordée sur des NRA-ZO (NOEUD DE RACCORDEMENT DE BONNETAN)

2 INFORMATION SUR LE NRA-MeD : (montée en débit) qui remplace le NRA-ZO

La solution NRA-ZO est officiellement disponible dans l'offre de référence d'accès à la boucle locale de France Télécom depuis le 11-06-2007.

La NRA-ZO vient ainsi enrichir la gamme de solutions techniques envisageables pour les collectivités locales sur le territoire.

Depuis juillet 2011 le NRA-ZO est remplacé par le NRA-Med.

3 COMMENT FONCTIONNE UNE NRA-ZO ou NRA-MeD :

Techniquement un NRA-ZO n'est ni plus ni moins qu'un NRA.

Le principe est donc d'installer un DSLAM à proximité immédiate d'un sous répartiteur (SRA)

France Télécom transforme ainsi un équipement à l'origine destiné uniquement à la téléphonie analogique en un "mini central" capable de fournir également l'internet Haut débit via l'ADSL.

Concrètement un multiplexeur ADSL (DSLAM) est relié à une armoire de rue sur laquelle sont connectées les lignes téléphoniques trop éloignées du nœud de raccordement d'origine.

En rapprochant le DSLAM du modem des abonnés l'affaiblissement du signal ADSL est considérablement diminué.

Au final, une ligne située à 6 km du central téléphonique principal est transférée sur le nouveau NRA-ZO situé à moins de deux kilomètres (souvent moins).

Du coup, son atténuation est divisée par 5 ou par 10 et permet une connexion ADSL performante.

4 COUT ET MISE EN OEUVRE DU NRA-ZO :

En tant qu'opérateur historique France Télécom est le propriétaire de la boucle locale cuivre.

Il est donc le seul responsable de la mise en œuvre du réseau téléphonique (et ADSL) entre prises téléphoniques des abonnés et les nœuds de raccordements.

A ce titre, il est également le seul à avoir le droit d'intervenir sur cette partie du réseau. Par conséquent, France Télécom est le partenaire incontournable des collectivités locales qui souhaitent implanter des NRA-ZO.

La solution NRA-ZO n'est pas forcément applicable dans toutes les communes victimes de zones blanches.

Des critères stricts de faisabilité sont déterminés par France Télécom.

Une zone est éligible à l'offre NRA-ZO si:

Chacun des sous répartiteur de cette zone dispose en moyenne de 40 lignes inéligibles à l'ADSL.

Aucun sous répartiteur ne dispose de moins de 10 lignes inéligibles dans les communes rurales (20 lignes dans les autres zones)

Le coût d'un NRA-ZO est difficile à évaluer.

En effet, nombre de paramètres peuvent influencer l'investissement et faire en sorte que deux NRA-ZO implantés dans deux communes différentes ne coutent pas le même tarif.

De manière générale on évoque un coût moyen de 50 à 150.000€ l'unité.

Le prix peut monter si des travaux importants de génie civil sont requis (tranchées, fourreaux etc.)

De même, le coût varie en fonction de la nature du lien de collecte entre NRA-ZO et le réseau régional de télécommunications. Si le lien de collecte est fibre optique le NRA-ZO est plus cher mais les débits sont meilleurs.

A l'inverse, si le réseau est uniquement en cuivre (ou SDSL EFM ETHERNET EN THE FIRST MILS) le coût du NRA-ZO est moins élevé.

Les débits d'un NRA-ZO sont hétérogènes et peuvent varier en fonction des liens de collecte mais également du nombre de lignes connectées sur le DSLAM. En fibre ou bien en SDSL EFM.

Les débits peuvent monter en ADSL2+ jusqu'à 20 M/bits/s.

Fêtes des 13 & 14 juillet



Que les regards soient tournés vers le ciel, ou ceux des plus branchés vers leurs portables, tout le monde a été d'accord pour reporter au lendemain les animations prévues .

Un grand merci aux prestataires (animatrices du poney-club, artificiers, chanteur disc-jockey) qui grâce à leur gentillesse ont rendu possible ce report merci aussi à tous les bénévoles et à tous ceux qui sont venus partager ces moments de convivialité qui comme l'a souligné Jean Marie Darmian lors de l'apéritif permettent de partager la bonne humeur et de se ressourcer pour mieux affronter les soucis du quotidien.

Rendez-vous l'année prochaine même date même lieu...et une autre météo si possible !



VOTE DEVIS SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Considérant que le conseil municipal a décidé de mettre en place un site internet communal.

Madame le maire cède la parole à Mr Biaudé chargé du projet.

Après l'exposé de Mr Biaudé, Mme le Maire propose les devis suivants :

- Devis de Laurence Cadoret pour un montant de 1900 euros TTC
- Devis de la société NGPLUS pour un montant de 4368 euros TTC
- Devis de la société Blüff pour un montant de 4200 euros TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Mme le Maire à accepter le devis de Laurence Cadoret pour 1900 euros TTC.

VOTE SUBVENTION INTERVILLAGES

L'Association des poutais en liesse a organisé la sixième édition des « jeux intervillages 2014 » qui s'est déroulée le 28 juin 2014.

Le soutien financier pour cette manifestation était une condition convenue avec les maires des différentes communes.

Le montant total des dépenses : 1423 euros

Subvention communauté des communes : 300 euros

Reste à partager entre les 4 communes : 1123 euros soit 280,75 euros par commune

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte de verser la subvention de 280,75 euros à l'association les poutais en liesse.

VALIDATION RAPPORT PRIX ET QUALITE SERVICE « EAU POTABLE » et ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »

Madame Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224.5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement non collectif.

Ces rapports doivent être présentés à l'assemblée délibérante dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement non collectif de Bonnetan, assistant auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport pour le service d'eau potable et un projet de rapport pour le service d'assainissement non collectif. Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service.

Après présentation de ces rapports, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'adduction d'eau potable de la commune de LOUPES.

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement non-collectif. Ces derniers seront transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

MODIFICATION STATUT CDC – Changement Adresse siège

Le conseil Communautaire a pris le 15 juillet 2014 une délibération portant modification des statuts de ccc, il a été décidé de modifier l'adresse du siège social de la ccc.

« son siège social sera fixé au 25 route de Créon 33670 SADIRAC »

Cette délibération a été visée par le contrôle de légalité en date du 18 juillet 2014.

Selon les articles L5211-17 ou L5211-20 du CGCT, chaque conseil municipal doit être consulté dans un délai de trois mois à compter de cette notification.

Madame le Maire propose de donner un avis favorable à la décision prise par le conseil Communautaire

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte et donne un avis favorable au changement des statuts de CDC.

Développement du réseau internet (suite)**CONCLUSION:**

Dans le cadre de la politique de montée en débits sur la sous-boucle locale cuivre, l'offre de gros NRA-ZO de France Télécom a été remplacée par l'offre PMR (Point de Raccordement Mutualisé).

La conséquence est de renommer le NRA-ZO en NRA-MeD (monté en débit) et de systématiquement relier le sous répartiteur avec de la fibre optique en prévision de futurs raccordements de la fibre jusqu'à l'abonné(FTTH).

Pour info:

Le conseil Général de la Gironde a accordé un marché publique à France Télécom pour la mise en place de plus de 106 NRA-ZO sur la Gironde

80 en collecte cuivre

26 en NRA-ZO collecte fibre optique

1060 KM de réseau de fibre optique

Dont 749 de nouveau génie civil

196 en appuis aériens existants

Le reste des fibres passant dans des fourreaux déjà actifs

Coût: 53 millions d'euros, 75% financés par le conseil Général

De plus, Gironde numérique a demandé l'étude du coût d'un raccordement en très haut débit à un cabinet. Les résultats de son étude devraient être disponibles en Décembre 2014...

Ensuite il faudra attendre que les différents intervenants se mettent d'accords pour lancer les travaux et savoir qui va financer et à quelle hauteur (Conseil Général, Intercommunalités, Communes) biens des questions qui vont être longues à obtenir...

Parenthèse :

Nous étudions également une autre piste, à savoir l'amélioration de notre réseau sur la commune.

Afin de dissiper tout malentendu, ce dossier est très complexe et nous travaillons dessus depuis le début de notre mandat.

Certains aimeraient que le résultat soit immédiat mais malheureusement nous devons faire face à la complexité des différentes structures administratives.

Nous restons mobilisés et ne manquerons pas de vous tenir informés sur l'avancée du dossier.

M.BIAUDE.

Tous les samedis soir devant la mairie

Consultation :

La Trame Verte et Bleue (TVB) est une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges sur le territoire national pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... c'est-à-dire assurer leur survie, en facilitant leur adaptation au changement climatique.

A ce titre, elle vise à limiter la fragmentation des habitats naturels, première source d'érosion de la biodiversité dans les pays industrialisés. Elle est une des réponses au constat que la conservation de la biodiversité ne peut plus se réduire à la protection de la faune et de la flore dans des espaces protégés et se limiter aux espèces protégées.

En effet, la biodiversité qualifiée d'ordinaire rend des services souvent irremplaçables et recouvre souvent aussi des espèces communes en régression (abeilles..).

Le SRCE, une échelle médiane entre le niveau national et le niveau local.

Conformément à l'article L.371-3 du Code de l'environnement, le Schéma Régional de Cohérence Écologique (S.R.C.E.), copiloté par l'Etat et la Région constitue un document cadre régional, qui identifie et met en œuvre la Trame Verte et Bleue.

Afin d'assurer à l'échelle nationale une cohérence écologique de la Trame Verte et Bleue, des orientations nationales ont été définies et doivent être pris en compte par chaque SRCE.

A son tour, le SRCE doit être pris en compte dans les documents de planification (S.C.O.T., P.L.U.I.) et les projets d'aménagement et d'urbanisme de l'Etat et des Collectivités Locales .

Ainsi, à l'échelle des documents d'urbanisme, il s'agit à la fois d'intégrer les enjeux régionaux identifiés dans le SRCE en les adoptant au contexte local, mais aussi de s'intéresser aux enjeux de continuités écologiques propres au territoire de la collectivité.

[En savoir plus](#) : Centre de ressources national sur la Trame

Après avoir été présenté le 31 janvier 2014 au comité régional Trame Verte et Bleue, instance de concertation pour l'élaboration et la mise en œuvre du SRCE, le projet de Schéma Régional de Cohérence Écologique d'Aquitaine a été arrêté conjointement par le président du Conseil régional et par le préfet de région. Ce projet est issu d'un travail technique et scientifique ainsi que d'une co-construction réalisée en association avec de nombreux acteurs du territoire régional.

Ces derniers ont été réunis notamment lors d'ateliers départementaux et thématiques (en 2012 et 2013).

Selon les termes du code de l'environnement, ce projet est soumis à consultation de certaines collectivités. Il est ainsi diffusé pour avis aux départements, aux métropoles, aux communautés urbaines, aux communautés d'agglomération, aux communautés de communes, aux parcs naturels régionaux et aux parcs nationaux situés en tout ou partie dans le périmètre du schéma, ainsi qu'au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) et à l'autorité environnementale.

Il est également transmis à l'ensemble des communes de la région.

Le Conseil Régional et l'Etat ont souhaité élargir cette consultation pour avis aux structures porteuses de SCOT (Schémas de Cohérence Territoriale).

Cette consultation qui était **ouverte jusqu'au 18 juillet 2014** sera suivie d'une enquête publique ouverte à tous en vue d'une approbation envisagée pour la fin 2014.

La date limite d'envoi des avis pour la consultation était fixée au 5 août pour les structures porteuses de SCOT.

L'adhésion de la commune permet à tous les élus en exercice qui le souhaitent de participer aux rencontres ou aux échanges initiés par l'Amicale.

Le montant de la participation annuelle à l'Amicale, fixée en année N-1, sera imputé au budget communal en subvention ou en participation.

La commune est obligatoirement représentée dans les instances délibératives de l'Amicale par son Maire. Il est bien entendu possible de se faire représenter par un ou une élu(e) de son choix muni(e) d'un pouvoir nominatif lors de l'assemblée générale.

Mme le Maire propose que la commune adhère à l'Amicale des Elus du Créonnais pour une durée du mandat municipal et acquitte la subvention annuelle de 22 € fixée par l'assemblée générale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la proposition de Mme le Maire.

DELIBERATION POUR LA DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION APPEL D'OFFRE

Vu les dispositions de l'article 22 du code des marchés publics, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président de droit, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil municipal doit procéder à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

- Pierre Tibéri, membre titulaire,
- Philippe Utiel, membre titulaire,
- Monique Degeil-Delpeyre, membre titulaire.
- Benoit Aubert, membre suppléant,
- Jean Cezerac, membre suppléant,
- Jean-Marie Pellegrin, membre suppléant.

Elus à la majorité des membres du conseil municipal présents et représentés.

DELIBERATION POUR LE RECOURS AU SERVICE DE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION 33

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25.

Considérant que le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Gironde propose un service de remplacement permettant aux collectivités du département de bénéficier, à leur demande, l'affectation de personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents ou de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services en contrepartie d'une participation financière destinée à couvrir le coût salarial lié au remplacement ainsi que des frais de gestion administrative, à hauteur de 5% de ce coût salarial.

Considérant l'absence d'un de nos agents administratifs depuis plus de six mois, Mme le Maire demande au conseil municipal :

- l'autorisation de pouvoir recourir en cas de besoin au service de remplacement proposé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Gironde,
- l'autorisation de pouvoir conclure une convention d'adhésion au service proposé par le centre de gestion et d'engager toute démarche nécessaire à l'intervention, en tant que de besoin, d'un agent de remplacement dans les services de la commune,
- l'autorisation d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Mme le Maire à effectuer ces démarches.

DELIBERATION POUR AUTORISER MME LE MAIRE A SIGNER DES CONTRATS D'ASSURANCE

Selon l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, Mme le Maire demande l'autorisation de passer des contrats d'assurance et d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes, afin d'accélérer la passation de ce type de contrats et d'obtenir les indemnités plus rapidement pour ne plus avoir à convoquer le conseil municipal à chaque demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Mme le Maire à effectuer ces démarches.

Conseil Municipal

REUNION DU 26 JUIN 2014

DELIBERATION DE LA REMISE EN ETAT DU SITE DE LA GARDONNE

Suite au sinistre du 12 avril 2014 sur le site de la Gardonne et après expertise de l'assurance, Mme le Maire nous propose deux devis :

- Un devis de la société FERVAL pour un montant TTC de 2 186.40 € pour la remise en état des volets roulants,
- Un devis de la société AMPERELEC pour un montant TTC de 5 788.37 € pour le remplacement des appareils électriques endommagés.

Les dépenses sont inscrites au budget communal au compte 2315, dépenses d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Mme le Maire à accepter ces devis.

DELIBERATION DE VIABILISATION DES TERRAINS DU LOTISSEMENT « LES PRUNIERIS »

Considérant que le conseil municipal a décidé de commercialiser les terrains viabilisés du lotissement «les pruniers » et que la société GEOSAT (géomètre expert) mandatée par délibération du 29 avril 2013, à procéder aux opérations afférents à ce projet, il convient de voter les devis d'aménagement pour la création de ce lotissement.

Mme le Maire propose les devis suivants :

- Devis d'installations souterraines de communications téléphoniques, ORANGE pour un montant TTC de 14 161.55 €,
- Devis de réalisation de 4 branchements d'eau potable, LYONNAISES DES EAUX pour un montant TTC de 5 557.25 €,
- Devis d'extension du réseau assainissement et création des entrées, S.A.R.L. L.B.G. LARGETEAU, pour un montant TTC de 23 736.96 €,
- Devis de branchement du gaz pour 2 lots de la route du Pout, GRDF pour un montant TTC de 1 917.38 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Mme le Maire à accepter ces devis.

DELIBERATION POUR LE REMBOURSEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Par délibération du 26 juin 2013 le conseil municipal avait voté la réalisation, auprès du Crédit Agricole, une ligne de trésorerie d'un montant de 455 200 €.

Le 18 juillet 2013, la somme de 192 076€ a été mise à la disposition de la commune. Etant donné que cette ligne de trésorerie avait une durée d'un an, le conseil municipal a, à ce jour, l'obligation avant la date d'échéance des 12 mois, de se prononcer pour déterminer soit un remboursement total des 192 076 €, soit la reconduction de la ligne de trésorerie.

La date d'échéance étant le 18 juillet 2014, Mme le Maire propose le remboursement total de la somme de 192 076 €, auprès du Crédit Agricole.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal présents et représentés, accepte à l'unanimité le remboursement total.

DELIBERATION POUR L'ADHESION A L'AMICALE DES ELUS DU CREONNAIS

Il existe depuis des décennies une Amicale des Maires du Canton de Créon, ayant en charge la solidarité, la concertation et l'information des élus et notamment des Maires. La nouvelle donne territoriale rend le périmètre et la composition de cette association obsolètes. Il est proposé la modification des statuts avec la création de l'Amicale des Elus du Créonnais regroupant les Maires et aussi les Présidents des Communautés de Communes quand ils ne sont pas Maires en exercice.

Développement durable

Distribution gratuite de kits économiseurs d'eau pour les particuliers (Projet européen MAC Eau, en collaboration avec le Conseil Général) :

Ces kits permettent d'économiser 30 % d'eau sans perte de confort et sont adaptés à chaque logement. Tous les points d'eau de votre domicile seront équipés.

Ces distributions concernent toutes les personnes intéressées. Il vous suffit de vous munir de votre facture d'eau pour retirer votre kit GRATUIT à la mairie de Loupes.

Ce projet a pour but de diminuer les prélèvements dans la ressource en eau de qualité que constitue la nappe d'eau profonde de l'éocène sur le territoire Girondin et de VOUS faire réaliser des ECONOMIES ! L'objectif est d'atteindre 2 millions de m3 d'économie d'eau par an.

Plus d'info sur : <http://www.jeconomiseleau.org/index.php/fr/projet-mac-eau>

Fin de l'opération décembre 2014.

Piscines

Rejet des eaux de piscine :

La qualité des eaux de vidange des piscines privées ne justifie pas de traitement et donc pas de rejet dans le réseaux d'assainissement. Par ailleurs leur déversement en pleine nature peut constituer une infraction au code de l'environnement ou un désagrément pour le voisinage immédiat (risque d'inondation). Préférez donc une évacuation dans le réseau pluvial.

Toutefois le syndicat des eaux de Bonnetan (Siaepanc) ne prévoit aucune exonération de la taxe d'assainissement sur le volume relevé par la Lyonnaise des Eaux (utilisé pour remplir les piscines).

Pour le confort de tous

Rappel :

Lorsque vous utilisez un **outil bruyant** vous devez respecter certaines règles de bon usage.

Voici les horaires autorisés :

du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30

le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00

A propos des **chiens** : ils ne doivent pas vagabonder ni causer de nuisances sonores propres à gêner le voisinage.

Élagage : chacun est censé entretenir ses **arbres et ses haies**, tant vis-à-vis de la voie publique que des propriétés mitoyennes.

Important : nous vous rappelons que seul le papier hygiénique doit être jeté dans les toilettes, **tout le reste** (tampons, préservatifs, serviettes hygiéniques, etc...), provoque des pannes de pompes de relevage très coûteuses. Ces coûts seront reportés au budget assainissement et généreront une augmentation de la participation de chacun.

Il est interdit de faire **brûler des déchets** sauf avec autorisation de la Préfecture.

C.C.A.S.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Loupes organise une vente de vêtements (hommes, femmes, enfants), d'accessoires d'hiver et de jouets à petits prix pour financer ses actions sociales.

Pour cela, nous avons besoin de vos dons : amenez-les à la mairie aux heures d'ouverture :

Lundi : 14H00 - 18H00
Mercredi : 14H00 - 19H00
Vendredi : 9H00 - 12H00
Samedi : 10H00 - 12H00

La vente aura lieu le dimanche 12 octobre de 9H00 à 18H00 à la salle polyvalente de Loupes.

A cette occasion, les membres du CCAS de Loupes se tiendront à votre disposition pour toute information.

C.I.A.S.

Une matinée par mois, Amandine Léglise, responsable du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), conseillère en économie sociale et familiale, vous propose une permanence à la mairie de Loupes.

Mercredi 24 septembre : 10H30 - 12H00
Mercredi 22 octobre : 10H30 - 12H00
Mercredi 26 novembre : 10H30 - 12H00
Mardi 23 décembre : 10H30 - 12H00

Renseignements : 05 57 34 57 05 / 06 28 50 70 67

A.C.C.A. de Loupes

Les adhérents de l'A.C.C.A. ont débuté la nouvelle campagne de chasse, l'ouverture ayant eu lieu le 14 septembre 2014.

Mon équipe et moi-même souhaitons à ceux qui la pratiquent une bonne saison et merci à ceux qui participent aux battues, afin de limiter les accidents de route.

Bonne chasse à tous.

Le Président : Jean Claude Barbirato

Conférence U.T.L.C.

Bordeaux au 19^e siècle Par Chantal Leboucq

"Le 18^e siècle est considéré comme l'âge d'or de Bordeaux. Pourtant le 19^e siècle a marqué Bordeaux de son empreinte de façon saisissante. Que ce soit dans la société, le commerce et même l'urbanisme, Bordeaux va connaître des changements considérables dont nous notons encore à l'heure actuelle les effets. De nouveaux quartiers se développent, le commerce avec les nouvelles colonies notamment en Afrique apporte à la ville un nouvel essor. Pourtant, ce siècle avait bien mal commencé avec l'embargo que connaîtra la ville au temps des guerres napoléoniennes.

Essayons de comprendre le tournant que va prendre la ville."

La conférence est bien sur gratuite et ouverte à tous
Vendredi 21 novembre de 14h à 16h30 Salle des fêtes de Loupes

Association BIG APPLE

Pour l'année 2014-2015 rejoignez-nous aux activités sportives que nous proposons.

Inscription possible en cours d'année.

ZUMBA et ZFORM

La **ZUMBA** est un mélange de fitness et de danses principalement latino-américaines et autres danses du monde. On s'amuse tout en pratiquant une activité sportive. On augmente ses capacités de souplesse, d'équilibre et de coordination. À partir de 12 ans. Séance d'une heure.

Le **ZFORM** est un cours de renforcement musculaire de 30 minutes avant ou après le cours de Zumba. Contactez-nous pour plus d'informations.

Reprise le lundi 1^{er} septembre 2014.

Salle Polyvalente de Loupes.

Mardi 19h30 ZUMBA et 20h30 ZFORM

Mercredi 19h30 ZUMBA et 20h30 ZFORM

Jeudi 19h30 ZFORM et 20h ZUMBA



ZUMBA KIDS

Programme de Zumba adapté spécialement pour les enfants de 5 à 10 ans. Le mélange de musiques associé à des séries de pas de danses simplifiés fait de la Zumba Kids un cours animé, éducatif, sportif et amusant pour les enfants. Les mercredis. **Reprise le mercredi 10 septembre 2014.**

Salle des Fêtes de Salleboeuf. **5-7 ans 14h30 et 8-10 ans 15h30.**

ZUMBA HIP HOP (nouveau) pour adolescents filles et garçons !

Chaque cours comprend un échauffement de Zumba et la pratique du STANDING HIP HOP. Travail sur chorégraphies et postures de base de Hip Hop. **Mercredi 16h30.** Salle des Fêtes de Salleboeuf.

Renseignements : 06 66 97 70 49 - big.apple@orange.fr

Liste des Assistantes Maternelles Agréées

NOM	PRENOM	TELEPHONE
BRIOLAIS Rachel	25 route le Masson Lot. la Gardonne	05 56 21 91 82
CAZAUX Josiane	22 bis route de Brochard	05 56 78 41 93
DARMAU Caroline	7 ter Lot. la Gardonne	06 64 96 71 19
DUVERGER Sandra	13 Lot. la Gardonne	05 56 72 13 46
FRESSE Angélique	25 route de Brochard	05 56 49 61,74
FRESSE Sébastien	25 route de Brochard	05 56 49 61,74
LAGES Françoise	42 route de Brochard	05 56 30 16 62
PAUL Sylvie	2 route de Lorient	05 47 47 50 55
VANASSCHE Michelle	31 route du Pout	05 56 68 33 44